

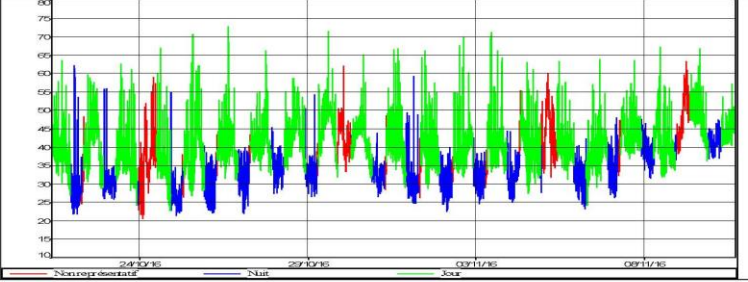




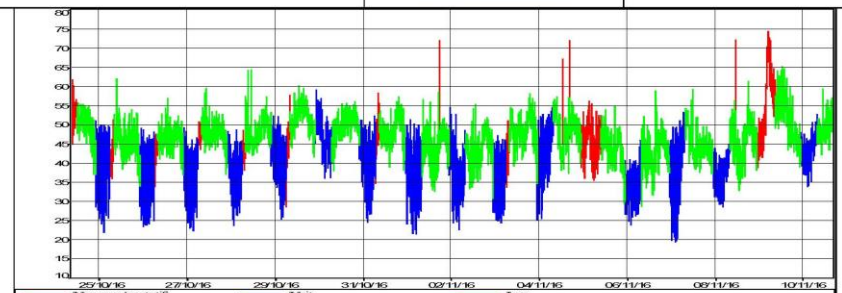


| Point 9 | |  | |  | |
|--|--|---|--|--|--|
| Période | Du 21/10/2016 10h00 au 10/11/2016 15h40 | | | | |
| Emplacement | Propriété de M. BRUNO Lieu-dit « Soussigny » sur la commune Glenay (79) | | | | |
| Tracé temporel de la mesure par pas de 2 min |  | | | | |
| Commentaires | Les périodes de pluies marquées et de Chorus matinal ont été supprimées des mesures. Les principales sources de bruits sont celles liées à l'environnement naturel et aux activités agricoles. | | | | |

RAP2-A1608-037-V4 – Rapport d'étude acoustique – 26/03/2018

Page 106 sur 112



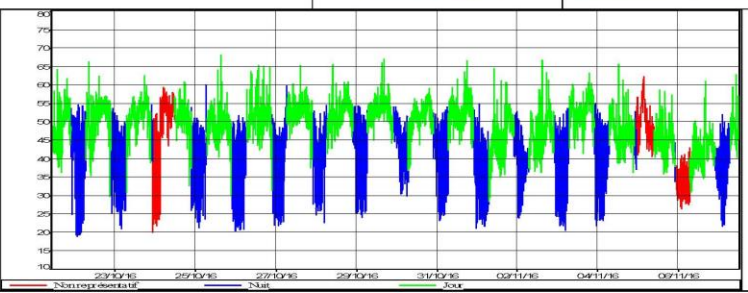


| Point 11 | |  | |  | |
|--|--|---|--|---|--|
| Période | Du 21/10/2016 09h10 au 10/11/2016 15h20 | | | | |
| Emplacement | Propriété de M. TROGER Lieu-dit « Riblaire » sur la commune Saint-Vent (79) | | | | |
| Tracé temporel de la mesure par pas de 2 min |  | | | | |
| Commentaires | Les périodes de pluies marquées et de Chorus matinal ont été supprimées des mesures. La principale source de bruit est le trafic routier lié à la RD938. | | | | |

RAP2-A1608-037-V4 – Rapport d'étude acoustique – 26/03/2018

Page 108 sur 112



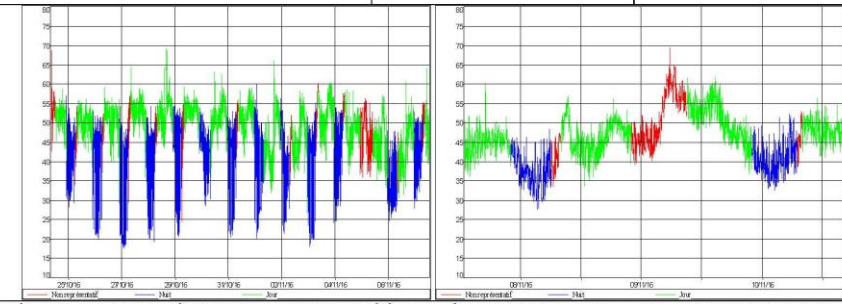


| Point 10 | |  | |  | |
|--|--|---|--|--|--|
| Période | Du 21/10/2016 11h20 au 07/11/2016 11h00 | | | | |
| Emplacement | Propriété de M. AUMOND Lieu-dit « Bouillé-Saint-Vent » sur la commune Saint-Vent (79) | | | | |
| Tracé temporel de la mesure par pas de 2 min |  | | | | |
| Commentaires | Les périodes de pluies marquées et de Chorus matinal ont été supprimées des mesures. La principale source de bruit est le trafic routier lié à la RD938. | | | | |

RAP2-A1608-037-V4 – Rapport d'étude acoustique – 26/03/2018

Page 107 sur 112



| Point 12 | |  | |  | |
|--|--|---|--|---|--|
| Période | Du 24/10/2016 08h20 au 10/11/2016 16h00 | | | | |
| Emplacement | Propriété de Mme BARON Lieu-dit « Bouceur » sur la commune Saint-Vent (79) | | | | |
| Tracé temporel de la mesure par pas de 2 min |  | | | | |
| Commentaires | Les périodes de pluies marquées et de Chorus matinal ont été supprimées des mesures. La principale source de bruit est le trafic routier lié à la RD938. Note : L'évolution temporelle du niveau sonore est présentée sur 2 graphiques suite à la prolongation de mesure de 3 jours. | | | | |

RAP2-A1608-037-V4 – Rapport d'étude acoustique – 26/03/2018

Page 109 sur 112



| Point 13 | |
|--|--|
| Période | Du 21/10/2016 11h00 au 10/11/2016 15h50 |
| Emplacement | Propriété de M. LEGUEN Lieu-dit « La Roche » sur la commune Luzay (79) |
| Tracé temporel de la mesure par pas de 2 min | |
| Commentaires | Les périodes de pluies marquées et de Chorus matinal ont été supprimées des mesures. Les principales sources de bruit sont celles liées à l'environnement naturel, le trafic de la RD121 étant faible. |

RAP2-A1608-037-V4 – Rapport d'étude acoustique – 26/03/2018

Page 110 sur 112



9. GLOSSAIRE

Bruit ambiant

Bruit composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées existantes, dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné.

Bruit particulier

Bruit identifié spécifiquement et distingué du bruit ambiant faisant objet d'une requête.

Bruit résiduel

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), objet(s) d'une requête.

Emergence

L'émergence est évaluée en comparant le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit ambiant avec le niveau de pression acoustique continu équivalent A du bruit résiduel au cours de l'intervalle d'observation.

Décibel

Le décibel est une unité de mesure logarithmique en acoustique. C'est un terme sans dimension. Il est noté **dB**.

Spectre de fréquences

Description d'un signal temporel par décomposition par bande de fréquence. Le passage d'un signal (temporel) à un spectre (fréquentiel) est réalisé par filtrage mécanique ou par décomposition numérique (analyse de Fourier).

Bandes d'Octaves, de Tiers d'Octaves et Niveau Global

Deux fréquences sont dites séparées d'une octave si le rapport de la plus élevée à la plus faible est égal à 2. Dans le cas du tiers d'octave, ce rapport est de 2 à la puissance 1/3.

Les valeurs normalisées des fréquences centrales de bande d'octave sont les suivantes, sur la plage audible (de 20 Hz à 20000 Hz) :

31,5 / 63 / 125 / 250 / 500 / 1000 / 2000 / 4000 / 8000 / 16000 Hz

Le niveau global correspond à la somme énergétique de toutes les bandes d'octaves. Le niveau global est noté **L**.

Pondération A

La pondération A est l'application d'un filtre fréquentiel :

- soit à une gamme de fréquences délimitée,
- soit à l'intégralité du signal.

Cette pondération correspond à la sensibilité de l'oreille humaine, plus importante aux médiums qu'aux basses fréquences. A la valeur du niveau sonore mesuré est ajoutée la valeur de la pondération A correspondante qui est précisée par bande de fréquence. Le niveau sonore est alors exprimé en dB(A).

Niveau de pression acoustique L_p

Niveau sonore exprimé en décibel (dB) calculé par 20 fois le logarithme décimal du rapport de la pression sonore efficace à la pression sonore de référence, à savoir :

$$L_p = 20 \log(p/p_0) \text{ où :}$$

- $p_0 = 2 \cdot 10^{-5}$ Pascal (pression référence : seuil d'audibilité)
- p = pression acoustique

Cette grandeur est dépendante de l'environnement de la source.

Niveau de puissance acoustique L_w

Chaque source de bruit est caractérisée par une puissance acoustique (énergie sonore émise par unité de temps) qui est exprimée en Watt (noté W). Cette grandeur est indépendante de l'environnement de la source.

$$L_w = 10 \log(W/W_0) \text{ où :}$$

$W_0 = 1$ pico Watt soit 10^{-12} Watt et W = puissance rayonnée

Indices statistiques L_1 , L_{10} , L_{50} , et L_{90} (ou indices fractiles)

Cet indice représente le niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant N% de l'intervalle de temps considéré. Les indices les plus souvent utilisés sont les suivants :

- L_1 : niveau sonore atteint ou dépassé pendant 10 % du temps de la mesure,
- L_{50} : niveau sonore atteint ou dépassé pendant 50% du temps de la mesure,
- L_{90} : niveau sonore atteint ou dépassé pendant 90% du temps de la mesure.

Niveau sonore équivalent L_{eq} ou L_{Aeq}

Niveau de bruit équivalent obtenu par intégration sur une certaine période de la pression sonore pondérée A, permettant la comparaison d'événements sonores de durée et de caractéristiques différentes. Il est calculé par 10 fois le logarithme de la moyenne temporelle élevée au carré de la pression instantanée pondérée A, divisé par le carré de la pression de référence.

Le temps d'intégration n'est pas imposé par défaut, mais peut prendre des valeurs particulières comme par exemple 1 minute, l'unité de référence étant la seconde.

Le L_{eq} s'exprime en dB et le L_{Aeq} en dB(A).

Page 111 sur 112

RAP2-A1608-037-V4 – Rapport d'étude acoustique – 26/03/2018

Annexe 10 : Lettre d'information n°1 (juillet 2016)

ORFEA Acoustique Normandie-Caen
Centre Odysée - Bât. F,
4 avenue de Cambridge
14200 Hérouville Saint Clair
T : 02 31 24 33 60 / F : 02 31 24 36 14
agence.caen@orfea-acoustique.com

ORFEA Acoustique Bretagne-Rennes
Rue de la Terre Victoria
Parc d'affaires Edonia - Bâtiment B
35760 Saint Grégoire
T : 02 23 40 06 06 / F : 02 23 40 00 66
agence.rennes@orfea-acoustique.com

Agence de PARIS
11 rue des Cordelières
75013 Paris
T : 01 55 06 04 87
F : 05 55 86 34 54
agence.paris@orfea-acoustique.com

Siège social et agence de BRIVE
33 rue de l'Île du Roi - BP 40098
19103 Brive Cedex
T : 05 55 86 34 50
F : 05 55 86 34 54
agence.brive@orfea-acoustique.com

Agence de LIMOGES
22 rue Atlantis, immeuble Antarès
Parc d'Esther - BP 56959
87069 Limoges Cedex
T : 05 55 56 31 25 / F : 05 55 86 34 54
agence.limoges@orfea-acoustique.com

Agence d'ANTONY
5-7 rue Marcelin Berthelot
92160 Antony
T : 01 46 89 30 29
F : 01 55 59 55 60
agence.orly@orfea-acoustique.com

Agence de GONESSE
20/24 rue Gay Lussac - Bât. Costralo
95500 Gonesse
T : 01 39 88 69 25
F : 01 55 59 55 60
agence.roissy@orfea-acoustique.com

Agence de BORDEAUX
8 rue du Pr. André Lavignolle - Bât. 3
33049 Bordeaux Cedex
T : 05 56 07 38 49
F : 05 56 10 11 71
agence.bordeaux@orfea-acoustique.com

Agence de CLERMONT-FERRAND
222 boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand
T : 04 73 83 58 34
F : 04 73 74 35 46
agence.clermont@orfea-acoustique.com

Agence de POITIERS
Centre d'affaires Antarès
BP 70183 Téléport 4
86962 Futuroscope Chasseneuil
T : 05 49 49 48 22 / F : 05 49 49 41 24
agence.poitiers@orfea-acoustique.com

Agence de LYON
Villa Créatis - 2 rue des Mûriers
69009 Lyon
T : 04 78 36 35 30
F : 05 55 86 34 54
agence.lyon@orfea-acoustique.com

Agence de VALENCE
28 rue Paul Henri Spaak
26000 Valence
T : 04 75 25 50 18
F : 05 55 86 34 54
agence.valence@orfea-acoustique.com



www.orfea-acoustique.com



ORFEA Acoustique - SARL au capital de 100 000 €
SIRET 414 127 092 000 16 | RCS BRIVE 414 127 092
TVA intra-communautaire FR 50 414 127 092

ORFEA Acoustique Normandie-Bretagne
SARL au capital de 50 000 €
SIRET 499 732 493 000 22 | RCS CAEN 499 732 493
TVA intra-communautaire FR 23 499 732 493

NACE 7112B | NAF 742C | TVA payée sur les encaissements

Lettre d'information sur le projet éolien du Saint Varentais Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires **Juliet 2016**

Sommaire

VALOREM, un pionnier de l'éolien p. 1
Une volonté locale affirmée p. 1
Les 5 phases du projet p. 1
La zone d'étude p. 2
Les études en cours p. 2-3
Comment fonctionne une éolienne ? p. 4
Vous tenir informés p. 4

Autorisée par les communes de Saint-Varent et Saint-Généroux à développer un projet éolien sur leur territoire, la société VALOREM a lancé les études nécessaires à la définition de ce projet. Cette première lettre d'information vous en présente les grandes lignes.

VALOREM, un pionnier de l'éolien en France

Depuis 1994, la société VALOREM, basée à Bègles, accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques. Nous intervenons du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables, en passant par la construction et la maintenance.

Premier employeur éolien de la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, VALOREM a développé près de 20% de la puissance installée au 1^{er} janvier 2016 en Poitou-Charentes, et notamment les 10 éoliennes de Soudan et Pamproux dans les Deux-Sèvres.

Un chargé de projet est dédié au développement du projet éolien sur votre territoire. Il s'appuie sur les expertises internes à VALOREM ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien les différentes études nécessaires à la définition du projet. En lien avec les services de l'Etat, il suit ensuite l'instruction des autorisations administratives requises pour construire le parc éolien.

Votre contact VALOREM
Chargé de projets

Mathieu BERNARD
Tél. : 05 47 30 27 38
213 Cours Victor Hugo
33 323 BEGLES CEDEX
mathieu.bernard@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Une volonté locale affirmée

Parce que l'éolien est avant tout un projet de territoire, nous ne lançons un projet qu'après avoir obtenu l'accord des élus des communes concernées. Ainsi les conseils municipaux ont délibéré favorablement au développement du projet éolien : Saint-Varent en Novembre 2015 et Saint-Généroux en janvier 2016. Nous avons ensuite contacté les propriétaires fonciers et exploitants agricoles présents sur la zone d'étude. Une majorité ayant donné leur accord, le développement du projet a pu se poursuivre.

Les 5 phases du projet

Le développement d'un projet s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc.

Le projet éolien entame sa faisabilité

| 1 • Pré-faisabilité | 2 • Faisabilité | 3 • Obtention des autorisations | 4 • Construction | 5 • Exploitation |
|---|---|--|--|--|
| 2015 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique Recherche de contraintes liées à l'environnement et à la réglementation Rencontre des élus puis des propriétaires et exploitants agricoles | 2016-2017 Etudes : - potentiel de vent - milieu humain (acoustique, paysage) - milieu naturel (faune, flore, oiseaux, chauve-souris...) Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus | 12 à 24 mois Demande d'autorisation administrative (Autorisation Unique) Enquête publique et avis des communes environnantes Arrêté d'autorisation unique délivré par le Préfet | 9 à 12 mois Financement du projet Construction du parc | Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines |

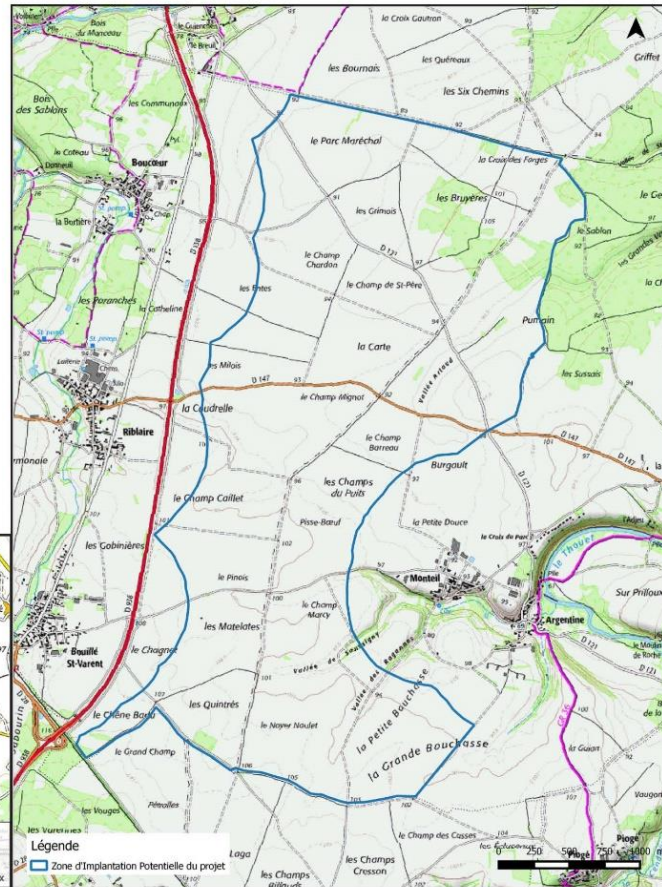
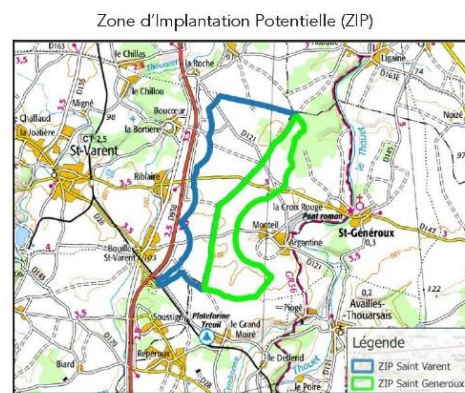
Lettre d'information sur le projet éolien du Saint Varentais Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

Une zone d'étude à cheval sur 2 communes

VALOREM a défini la zone d'implantation potentielle du projet en prenant en compte les différents critères qui régissent l'implantation d'éoliennes.

Ainsi, cette zone se trouve en dehors des contraintes rédhibitoires au développement d'un projet éolien et à plus de 600 mètres des premières habitations (Depuis la Loi Grenelle 2, la réglementation française fixe une distance minimale de 500 mètres).

A cheval sur les communes de Saint-Varent et Saint-Généroux, la zone peut accueillir de 10 à 15 éoliennes. Les études présentées ci-après viendront préciser leur nombre et leur emplacement afin de garantir la réalisation d'un projet de qualité, respectueux de son environnement.



Les études en cours : associer respect de votre territoire et production optimale d'électricité

En analysant précisément les spécificités de votre territoire, les études techniques et environnementales nous permettent de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions) tout en veillant à leur adéquation au contexte du site. Afin d'assurer leur objectivité, elles sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants.

Le potentiel éolien

Il est estimé à partir des données des stations Météo France environnantes et d'un SODAR installé sur site en avril 2016. D'une hauteur de 1,90 m, cet appareil se sert des ondes sonores pour calculer la vitesse et la direction des vents jusqu'à 200 m d'altitude. Les données récoltées nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au site.

Dans un second temps, un mât de mesure pourra être installé pour affiner encore le gisement de vent.



SODAR

Lettre d'information sur le projet éolien du Saint Varentais Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

L'étude sur le milieu humain

>> Le paysage

En se basant sur plusieurs périmètres d'étude (proche, intermédiaire <5km et éloigné <20 km), un expert paysagiste analyse les éléments structurant le paysage local :

- Les lignes de relief, l'hydrologie, les boisements,
- Le patrimoine culturel et touristique (églises, châteaux...)
- Les voies de communication, les lieux de vie,
- les projets et parcs éoliens aux alentours, les lignes électriques, les châteaux d'eau...

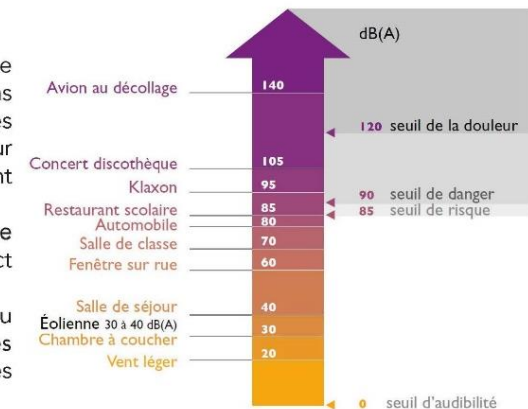
Le paysagiste détermine ensuite les points de vue emblématiques et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

>> L'acoustique

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines).

Après la mise en service du parc éolien, une campagne de mesures acoustiques permet de confirmer le respect de cette réglementation.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. Des sonomètres seront donc installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude.



Echelle de bruit (en dB) - Source ADEME

L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Cette étude est en cours. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes.

>> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues interviennent dès le lever du jour pour réaliser des observations. Selon la saison, la fréquence des visites varie d'une chaque mois à tous les 15 jours.

>> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues, équipés d'instruments de mesure spécifiques, écoutent les ultrasons des chauves-souris afin de les identifier. Ils se déplacent en voiture et à pied, équipés de lampes torches.

>> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.



Ornithologue en observation



Détecteur d'infrason

Positionner les éoliennes dans le respect du site

En concertation avec les spécialistes ayant réalisé ces études, VALOREM détermine l'emplacement de chaque éolienne. Nous comparons plusieurs variantes d'implantation puis choisissons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale. L'implantation finale respecte les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat.

Lettre d'information sur le projet éolien du Saint Ventais Communes de Saint-Vent et Saint-Généroux (79)

Comment fonctionne une éolienne ?



Tel un moulin d'autrefois, une éolienne utilise la force du vent pour la transformer en électricité.

Composé de 3 pales boulonnées au moyeu (le « nez » de l'éolienne), le rotor s'active avec des vents modérés, à partir de 11 km/h. Le vent fait ainsi tourner les pales entre 10 et 25 tours par minute.

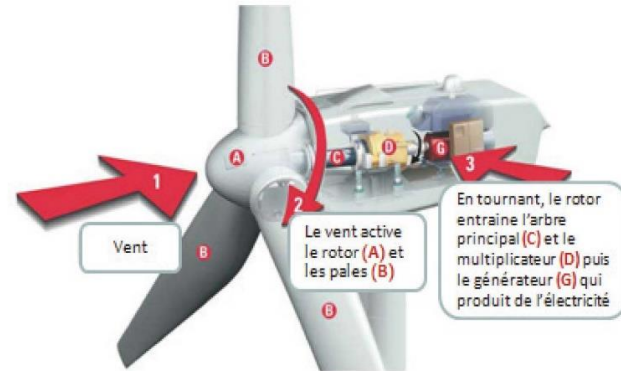
La génératrice transforme l'énergie mécanique ainsi créée en énergie électrique. Le transformateur, situé dans le mât, élève ensuite la tension du courant électrique pour l'injecter dans le réseau.

Le rotor est toujours orienté face au vent grâce à des moteurs électriques situés dans la nacelle. A partir de 90 km/h, lors des tempêtes, elle s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité et minimiser l'usure des turbines.

Les éoliennes récentes développent une puissance d'environ 3 MW, ce qui permet d'alimenter plus de 2350 foyers (hors chauffage et eau chaude électrique).

Mégawatt (MW) : unité qui désigne la puissance électrique.

Mégawattheure (MWh) : quantité d'énergie électrique produite par cette puissance.
1 MWh correspond à l'énergie fournie par 1 MW durant 1 heure.



Vous tenir informés de l'avancement du projet

Aux étapes importantes du projet, VALOREM informe les habitants au moyen de lettres telles que celle-ci. Un site internet est également en ligne, relayant l'actualité du projet, de VALOREM et de l'énergie éolienne.

VALOREM proposera également plusieurs permanences tout au long du projet. Les dates vous seront communiquées par le biais d'une prochaine lettre d'information, les bulletins municipaux des communes et sur le site internet du projet.



Plus d'informations sur le site internet dédié au projet :

www.parc-eolien-du-saint-ventais.fr

Lettre d'information N°1, juillet 2016
Communes de St-Vent et St-Généroux
Directeur de la publication, impressions : VALOREM - www.valorem-energie.com

Annexe 11 : Lettre d'information n°2 (janvier 2017)

Des nouvelles du projet éolien de SAINT VARENTAIS Communes de Saint-Vent et Saint-Généroux (79)



SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Permanence en mairie..... | p 1 |
| Les différentes phases du projet.... | p 1 |
| Les études de faisabilité..... | p 2 |
| Vous tenir informés..... | p 3 |
| Financement participatif..... | p 4 |
| Retour à l'emploi..... | p 4 |
| VALOREM récompensé..... | p 4 |

Comme vous le savez, les communes de Saint-Vent et Saint-Généroux ont autorisé VALOREM à développer un projet éolien sur leur territoire.

Nous profitons de ce début d'année pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2017 et vous annoncer que VALOREM sera présent en mairie de Saint-Vent le 15 février.



Permanence en mairie

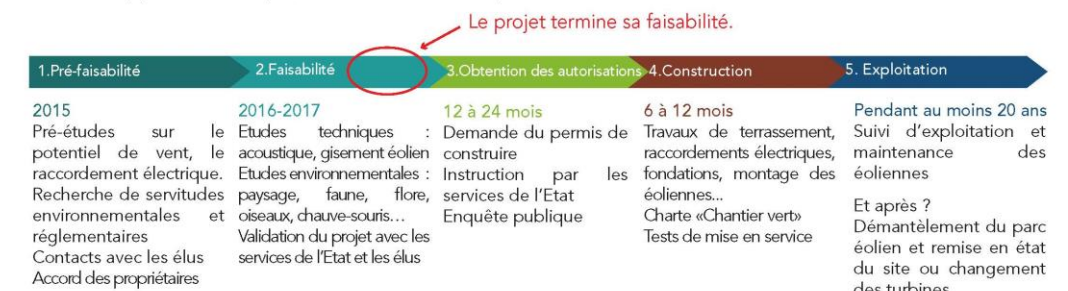
Le **mercredi 15 février 2017 de 13h30 à 18h30**, VALOREM tiendra une **permanence en mairie de Saint-Vent**, dans la salle du Conseil Municipal. Ce sera l'occasion de vous présenter le projet en détails et de répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Une deuxième permanence est prévue en mairie de Saint-Généroux à l'été 2017. Nous reviendrons vers vous pour préciser la date et les horaires.

Notre engagement à nos côtés contribue au développement des énergies renouvelables. Associées aux économies d'énergies, leur rôle est essentiel pour freiner le changement climatique mondial. Outre la réduction des émissions de CO₂, ces énergies produites localement participent aussi au développement économique des territoires qui les accueillent.

Les différentes phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, des études à sa mise en service.



Des nouvelles du projet éolien de SAINT VARENTAIS

Communes de Saint-Vent et Saint-Généroux (79)

Les études de faisabilité : connaître les spécificités du site

Initié en 2015, le développement du projet suit son cours avec les études de faisabilité. Amorcées en avril 2016, elles sont réalisées par des bureaux d'études et des experts indépendants, afin d'assurer leur objectivité.

L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique complet, d'avril 2016 au printemps 2017, des naturalistes recensent les différentes espèces présentes sur site, enregistrent leur occupation des lieux et analysent les enjeux vis-à-vis de l'implantation du parc éolien. Ainsi, si un impact potentiel était identifié, nous prendrions toutes les mesures nécessaires pour l'éviter, le réduire ou le compenser.



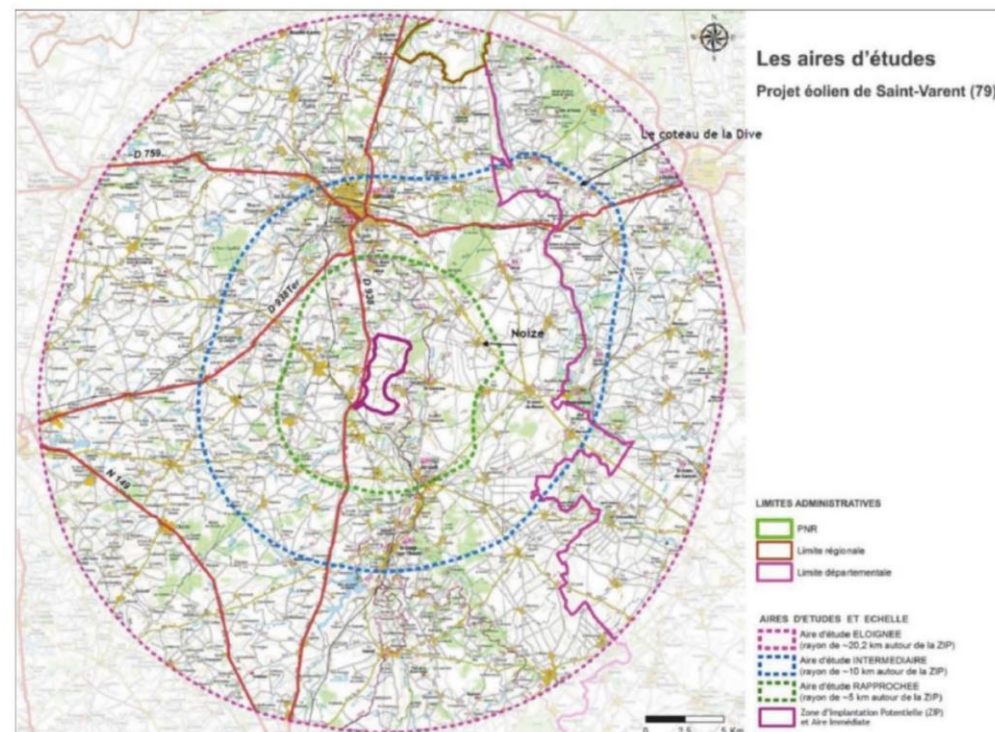
Ornithologue en observation

L'étude paysagère

Cette étude vise à intégrer au mieux les éoliennes dans leur environnement. Pour cela, le travail du paysagiste consiste à :

- Analyser les entités paysagères,
- Recenser le patrimoine culturel (églises, châteaux, menhirs...), les voies de communication, le bâti,
- Inventorier les projets et parcs éoliens aux alentours,
- Déterminer les points de vue emblématiques.

Cette étude n'a révélé aucun enjeux important et a préconisé une installation respectueuse dans grands axes structurant le paysage du territoire (axe orienté nord-sud suivant la RD938 ainsi que les vallées du Thouet et du Thouaret).



Zones d'études définies par l'étude paysagère

Des nouvelles du projet éolien de SAINT VARENTAIS

Communes de Saint-Vent et Saint-Généroux (79)

L'étude acoustique

Un bureau d'étude indépendant a réalisé des mesures acoustiques à l'automne 2016 grâce à des sonomètres installés sur 15 points d'écoute, au plus proche de la zone d'étude. Cela a permis d'établir un état initial de l'environnement sonore du site.

A partir de ces données, le bureau d'étude a simulé la contribution sonore des éoliennes pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur. Celle-ci impose au parc éolien de s'adapter à l'ambiance sonore initiale de son lieu d'implantation. Ainsi, en présence d'éoliennes, le bruit ne doit pas être supérieur de 5 décibels le jour par rapport au niveau sonore initial et de 3 décibels la nuit.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant accueilli les sonomètres, permettant ainsi la réalisation d'une étude précise et de qualité.



Sonomètre



Sodar

L'étude du potentiel éolien

L'étude, amorcée en avril 2016, par l'installation d'un sodar sur site, est toujours en cours. D'une hauteur de 1,90m, cet appareil se sert des ondes sonores pour calculer la vitesse et la direction des vents jusqu'à 200 m d'altitude. Les données récoltées nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au site.

Positionner les éoliennes dans le respect du site

En concertation avec les spécialistes ayant réalisé ces études, VALOREM détermine l'emplacement de chaque éolienne. Nous comparons plusieurs variantes d'implantation puis choisissons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale. L'implantation finale respecte les recommandations des bureaux d'études et des services de l'État.

Vous tenir informés de l'avancement du projet

La lettre d'information permet de communiquer les informations principales à l'ensemble des habitants des communes concernées. Nous veillerons à vous en adresser de nouvelles dès que le projet connaîtra des avancées significatives.

Un site internet est en ligne vous permettant de retrouver les informations essentielles sur le projet ainsi que sur son planning :

www.parc-eolien-du-saint-ventais.fr

Votre contact VALOREM

VALOREM Chargé de projet

Mathieu BERNARD
213 cours Victor Hugo
33323 BÈGLES CEDEX
Mob. : 06 29 45 00 46
mathieu.bernard@valorem-energie.com

www.valorem-energie.com

Des nouvelles du projet éolien de SAINT VARENTAIS

Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

Ouverture d'une campagne de financement participatif sur Brach Energies le 24 janvier 2017

Il est important pour VALOREM de permettre aux citoyens et aux collectivités de bénéficier directement des richesses générées sur leur territoire. Inépuisables, propres et sûres, les énergies renouvelables sont des biens communs, que nous entendons partager.

VALOREM lance donc, le 24 janvier 2017 sur sa plateforme partenaire Lendosphere, sa **deuxième opération de financement participatif dans le Médoc** sur le **projet photovoltaïque de Brach Energies**. L'offre a pour objectif la **collecte de 100 000€**, sur 30 jours, avec une rémunération au taux d'intérêt annuel brut de 4%. Ce taux est **bonifié à 6% pour les Médocains** avec un **plafond de 10 000€ par personne**.

Plus d'informations sur : www.lendosphere.com

Retour à l'emploi : VALOREM s'engage avec A.DE.LE et le Département de la Gironde. Une première en France !

Le 22 septembre 2016, VALOREM, A.DE.LE et le Département de la Gironde ont signé la 1^{ère} convention appliquant des clauses d'insertion pour réaliser les chantiers des parcs photovoltaïques du Médoc, comme celui de Brach. Les parcs de Saint-Hélène Energies et Puy-Bacot Energies sont également concernés par ce dispositif novateur.

VALOREM et sa filiale VALREA, spécialisée dans la construction de parcs d'EnR, s'engagent à ce que leurs sous-traitants respectent cette clause favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Sont prioritaires les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes de moins de 26 ans, les allocataires du Revenu de Solidarité Active et des minimas sociaux, les personnes reconnues Travailleurs Handicapés...



Le groupe VALOREM triplement récompensé

Au cours du dernier trimestre 2016, VALOREM s'est vu remettre 3 prix :

- **Aquitains de l'année 2016**, organisé par Sud-Ouest, Banque Populaire Aquitaine et Kedge Business School. Les lauréats étaient récompensés pour leur performance, leur audace et leur optimisme.

- **Bonnes pratiques Qualité**, décerné par Qualité Performance. Cette récompense salue le phasage des projets développés par VALOREM, ponctué de jalons et d'indicateurs précis, ainsi que les méthodes de financement participatif qui visent l'intégration des parties prenantes.



- **Challenge de la Mobilité**, organisé par l'ADEME, Bordeaux Métropole et la CCI. Sur la 3^{ème} marche du podium, VALOREM a su mobiliser ses salariés pour valoriser les modes de transport alternatifs à la voiture particulière, une habitude déjà bien intégrée dans l'entreprise car de nombreux salariés se déplacent en transports doux ou collectifs.

Lettre d'information N°2, Janvier 2017
Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux
Directeur de la publication, impressions : VALOREM
www.valorem-energie.com

Annexe 12 : Lettre d'information n°3 (septembre 2017)

Des nouvelles du projet éolien du SAINT-VARENTAIS Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

n°3
Septembre 2017

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------|-----|
| Foire CREATIVES..... | p 1 |
| Les différentes phases du projet..... | p 1 |
| Financement participatif..... | p 2 |
| Etudes de faisabilité..... | p 3 |
| Etudes de faisabilité..... | p 4 |
| Vous tenir informé..... | p 4 |

Initié il y a bientôt deux ans, le projet éolien du Saint-Varentais est aujourd'hui à la fin de la phase de développement.

A cette occasion, et en vue de finaliser les études relatives à ce dossier, VALOREM lance une opération de financement participatif via la plateforme picto-charentaise LUMO, cette opération sera lancée le 15 Septembre lors de la foire CREATIVES sur le stand VALOREM.

VALOREM présent à la foire CREATIVES de Saint-Varent

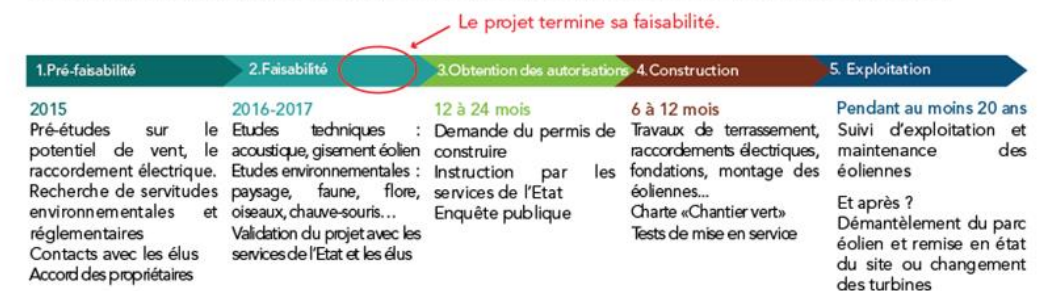
VALOREM sera présent les 15, 16 et 17 Septembre à la foire CREATIVES qui se tiendra à Saint-Varent.

A cette occasion nous lancerons une opération de financement participatif pour les habitants de la Communauté de Communes du Thouarsais. Notre présence sur le stand sera évidemment l'occasion d'échanger sur le projet éolien du Saint-Varentais dont la phase de développement touche à sa fin.

Le constat du changement climatique et de l'épuisement des ressources fossiles a amené la France à développer les énergies propres et renouvelables. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs pour le développement des énergies renouvelables : augmenter la part des énergies renouvelables, qui était de près de 15% en 2014, à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030.

Les différentes phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, des études à sa mise en service.



Des nouvelles du projet éolien du SAINT-VARENTAIS

Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

Lancement d'un financement participatif sur le projet éolien du Saint-Varentais

Le projet éolien du Saint-Varentais est porté par les conseils municipaux de Saint-Varent et Saint-Généroux qui se sont positionnés favorablement au développement de ce projet respectivement en novembre 2015 et janvier 2016 en émettant le souhait de voir ce projet ouvert aux habitants de leur territoire. Ce projet éolien s'inscrit dans une démarche globale du territoire de la communauté de Communes du Thouarsais visant à obtenir le label « Territoire à Energie Positive » en 2050 (TEPOS 2050) et s'accompagne d'une volonté forte d'intégrer les citoyens et riverains dans le développement des projet d'énergies renouvelables.

VALOREM, fort de son expérience dans le domaine du financement participatif des projets d'énergies renouvelables (VALOREM a depuis 2016 récolté plus de 2 millions d'euros de participation citoyenne pour ses projets), propose une opération de financement participatif via la plate-forme picto-Charentaise LUMO.

Cette démarche est ouverte dans un premier temps aux seuls habitants de la Communauté de Communes du Thouarsais. Dans un second temps le reste des Deux-Sèvres ainsi que les départements voisins pourront participer à cette opération.

Pour plus d'informations consultez le site internet de LUMO

(<https://www.lumo-france.com/projets/saint-varentais>) et rejoignez nous sur le stand VALOREM à la foire CREATIVES du 15 au 17 Septembre

Comment souscrire

rendez-vous sur la page: <https://www.lumo-france.com/projets/saint-varentais>

Cliquez sur le bouton "j'épargne" et entamez la procédure d'inscription et de souscription (5 à 10 minutes)

Etape 1: choisissez le montant à épargner

Etape 2 Complétez votre profil

Etape 3: confirmez votre choix de souscription

Etape 4: Effectuez le paiement (carte bancaire ou virement bancaire)



Des nouvelles du projet éolien du SAINT-VARENTAIS

Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

L'étude du potentiel éolien

Durant 1 an, les équipes de VALOREM ont pu étudier au moyen d'un SODAR la ressource en vent au sein de la zone d'étude. Les résultats renforcent la faisabilité d'un projet éolien sur le secteur et les données collectées seront utilisées tant pour la définition de l'implantation définitive que pour la finalisation de l'étude acoustique ou l'interprétation des données environnementales observées.



Sodar

Positionner les éoliennes dans le respect du site

En concertation avec les spécialistes ayant réalisé ces études, VALOREM détermine l'emplacement de chaque éolienne. Nous comparons plusieurs variantes d'implantation puis choisissons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale. L'implantation finale respecte les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat.

Vous tenir informés de l'avancement du projet

La lettre d'information permet de communiquer les informations principales à l'ensemble des habitants des communes concernées. Nous veillerons à vous en adresser de nouvelles dès que le projet connaîtra des avancées significatives. Un site internet est en ligne vous permettant de retrouver les informations essentielles sur le projet ainsi que sur son planning :

www.parc-eolien-du-saint-varentais.fr

Votre contact VALOREM

VALOREM Chargé de projet

Mathieu BERNARD
213 cours Victor Hugo
33323 BÈGLES CEDEX
Mob. : 06 29 45 00 46
mathieu.bernard@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Lettre d'information N°3, Septembre 2017
Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux
Directeur de la publication, impressions : VALOREM
www.valorem-energie.com

Des nouvelles du projet éolien du SAINT-VARENTAIS

Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

Les études de faisabilité : connaître les spécificités du site

Initié en 2015, le développement du projet suit son cours avec les études de faisabilité. Amorcées en avril 2016, elles sont réalisées par des bureaux d'études et des experts indépendants, afin d'assurer leur objectivité.

L'étude environnementale

Après une année d'étude environnementale nous avons pu identifier les enjeux liés à la faune et la flore présente sur le site d'étude. Des sorties complémentaires ont d'ailleurs été réalisées au début de l'été 2017 afin d'identifier avec exactitude la localisation des espèces nicheuses.



Ainsi, un périmètre d'exclusion sur une partie de la zone a été défini par les écologues afin de préserver ces espèces et leur territoire. L'exclusion d'éoliennes sur ces secteurs entraîne une redistribution de l'implantation du parc afin que l'implantation proposée soit respectueuse de l'environnement proche.

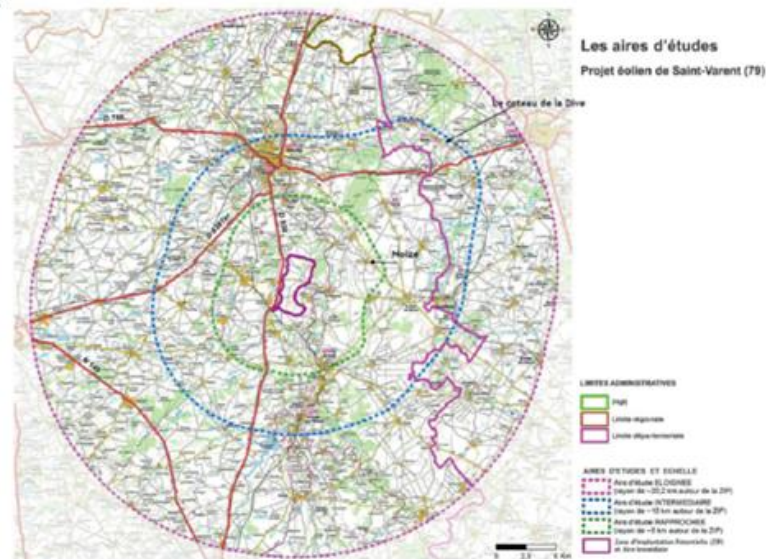
Aucun autre enjeu lié à l'écologie n'a été identifié sur la zone d'étude.

L'étude paysagère

Cette étude vise à intégrer au mieux les éoliennes dans leur environnement. Pour cela, le travail du paysagiste consiste à :

- Analyser les entités paysagères,
- Recenser le patrimoine culturel (églises, châteaux, menhirs...), les voies de communication, le bâti,
- Inventorier les projets et parcs éoliens aux alentours,
- Déterminer les points de vue emblématiques.

Cette étude n'a révélé aucun enjeu important et a préconisé une installation respectueuse des grands axes structurant le paysage du territoire (axe orienté nord-sud suivant la RD938 ainsi que les vallées du Thouet et du Thouaret).



Zones d'études définies par l'étude paysagère

Annexe 13 : Lettre d'information n°4 (octobre 2017)

Des nouvelles du projet éolien du SAINT-VARENTAIS

Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

n°4
Octobre 2017

SOMMAIRE

Permanence..... p 1
Financement participatif..... p 2
Implantation..... p 3
Vous tenir informé..... p 4

Après la première permanence tenue en Février 2017 à Saint Varent et la participation à la foire Creactives en septembre 2017, VALOREM se tiendra à la disposition du public le **8 novembre 2017 en Mairie de Saint-Généroux.**

Venez nous rencontrer pour échanger sur le projet éolien du Saint Varentais et nous apporter votre regard sur ce dossier.

Permanence en Mairie de Saint-Généroux le 8 novembre 2017

VALOREM poursuit la communication autour du **projet éolien du Saint-Varentais** en se mettant à la disposition du public le **Mercredi 8 Novembre 2017** en Mairie de Saint Généroux. A cette occasion, les équipes de VALOREM vous accueilleront de **14h à 18h30** pour répondre à vos questions et vous présenter le projet éolien du Saint-Varentais.

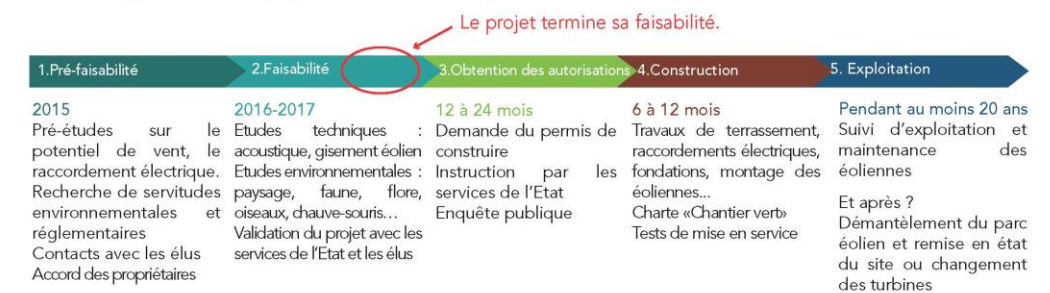
Nous nous rendons disponible auprès de chacun pour vous apporter tout les éléments qui vous permettront de mieux appréhender la conception du projet et recevoir vos remarques en vue de la finalisation du dossier.

Le projet éolien du Saint Varentais permettra d'éviter l'émission de près de **48 de CO2** chaque année* et permettra de produire l'équivalent de la consommation électrique de **150 000 personnes** (hors chauffage et eau chaude électrique)**

*source RTE eco2mix
**source ADEME

Les différentes phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, des études à sa mise en service.



Des nouvelles du projet éolien du SAINT-VARENTAIS

Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

Campagne de financement participatif en cours

Comme nous vous le présentions dans la lettre d'information n°3, **VALOREM** a choisi de lancer une opération de financement participatif **sur le projet éolien du Saint-Varentais** et de permettre aux riverains du parc de financer les études du projet.

Pour tout renseignement complémentaires, les équipes de **LUMO**, notre partenaire pour cette opération, et **VALOREM** restent à votre disposition pour vous apporter tout éléments complémentaire sur ce sujet.

Cette campagne de financement a été lancée à l'occasion de la foire CREATIVES le 15 Septembre 2017 et est décomposée en deux temps:

Phase 1 / du 15 Septembre au 26 Octobre 2017 : le financement n'est ouvert que pour les habitants de la communauté de commune du Thouarsais

Phase 2 / du 27 Octobre au 8 Décembre : ouverture de la campagne au habitants de l'ensemble du 79 et des départements limitrophes.

Pour plus d'informations consultez le site internet de LUMO

(<https://www.lumo-france.com/projets/saint-varentais>) et rejoignez nous sur le stand VALOREM à la foire CREATIVES du 15 au 17 Septembre

Comment souscrire

rendez-vous sur la page: <https://www.lumo-france.com/projets/saint-varentais>

Cliquez sur le bouton "j'épargne" et entamez la procédure d'inscription et de souscription (5 à 10 minutes)

Etape 1: choisissez le montant à épargner

Etape 2 Complétez votre profil

Etape 3: confirmez votre choix de souscription

Etape 4: Effectuez le paiement (carte bancaire ou virement bancaire)



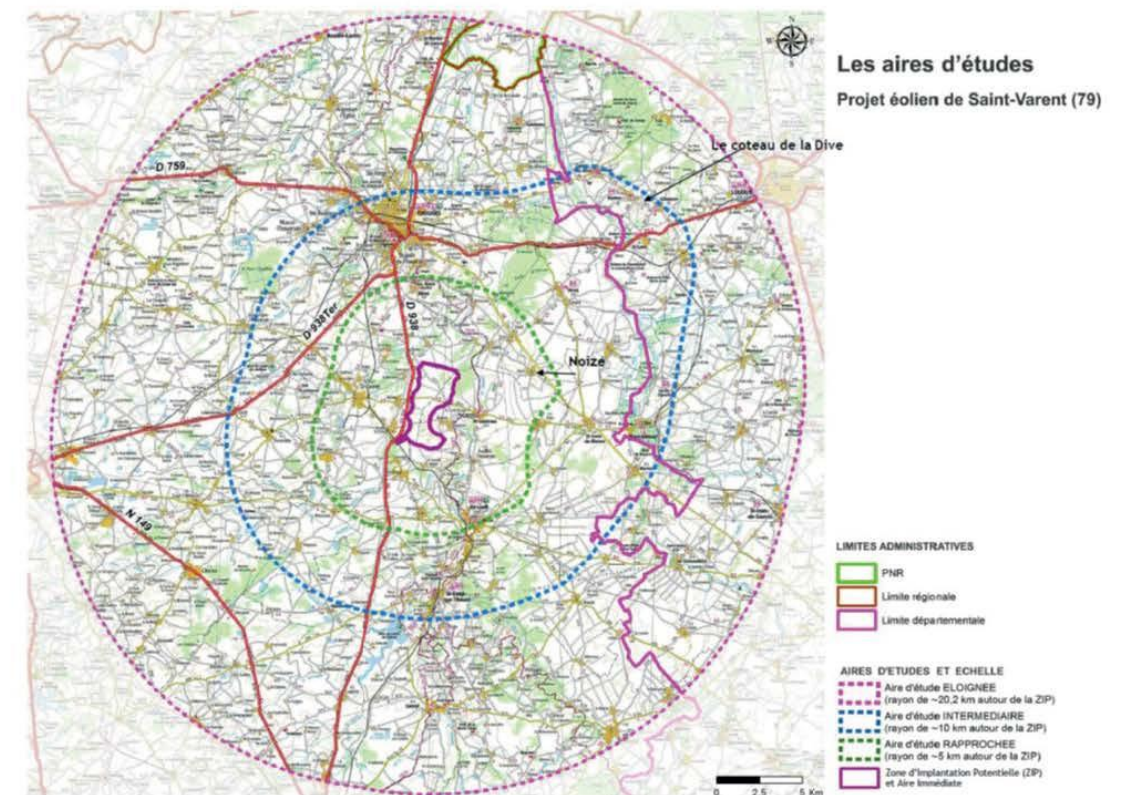
Des nouvelles du projet éolien du SAINT-VARENTAIS

Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

L'implantation du projet

L'implantation a été réalisée en concertation avec les bureaux d'études ayant menés les études sur le site. Les environnements humain, écologique, technique et paysager ont été étudiés et l'implantation répond aux enjeux identifiés lors de la réalisation de l'état initial.

Plusieurs implantations ont été envisagées et la plus adaptée au site à été retenue, adaptée aux enjeux de votre territoire et permettant d'assurer une production optimale d'électricité.



Zones d'études définies par l'étude paysagère